



FICHE DE POSTE DE CHEF DE DEPARTEMENT DIGITALISATION
ET SYSTEMES D'INFORMATION
A L'AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES ACTIVITES
RELATIVES AU CANNABIS « ANRAC »

Description du Poste	
Intitulé du poste	Chef de Département Digitalisation et Systèmes d'Information
Missions du poste	<p>Assurer sous l'autorité du Directeur Général et en conformité avec les textes en vigueur les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etablir et mettre en œuvre la stratégie afférente au système d'information au sein de l'ANRAC ;- Définir la politique en matière de sécurité informatique ;- Digitaliser la traçabilité des activités autorisées par l'Agence depuis les opérations d'instruction des demandes jusqu'à celles d'importation et d'exportation passant par les opérations de transport, commercialisation et de transformation ;- Assurer la Gestion du système d'information ;- Pilotage, encadrement et gestion interne de son équipe.
Activités du poste	<p>1. <u>Elaboration de la stratégie et de la politique informatique</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre la politique informatique et la gouvernance du système d'information ;- Définir la politique en matière de sécurité informatique ;- Recueillir et étudier les besoins exprimés par toutes les directions de l'ANRAC ;- Assurer une veille technologique, juridique et fonctionnelle sur le marché et produits informatique ;- Concevoir une architecture technique et fonctionnelle du système d'information ;- Superviser la mise en place de l'infrastructure et s'assurer de sa sécurité ;- Veiller à la sauvegarde du patrimoine applicatif et des données de l'ANRAC;- Participer aux projets d'assainissement des données informatiques.



	<p>2. Conception et développement des applications du Système d'Information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superviser la mise en place des systèmes de gestion de base de données ; - Elaborer et mettre en place une plateforme digitale de traçabilité des activités autorisées de l'ANRAC ; - Superviser l'évolution de la maintenance du parc informatique. - Veiller au respect des clauses de contrats de service et des engagements auprès des prestataires externes ; - Elaborer les termes de références relatifs aux besoins de l'ANRAC en matière du système d'information ; - Gérer, coordonner et animer des activités ou des projets transversaux informatiques, en relation avec les directions.
<p>Aptitudes requises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Management de l'équipe ; - Sens de la communication avec connaissance de la langue anglaise ; - Sens de l'organisation ; - Rigueur.

